

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 17/02/2021

JEAN-BAPTISTE DJEBBARI ANNONCE LA PUBLICATION DE LA CHARTE « SERVICES FREE FLOATING » ET LANCE UNE MISSION D'ETUDE SUR LES NOUVEAUX SERVICES DE MOBILITES PARTAGEES

Jean-Baptiste Djebbari, ministre délégué chargé des Transports, publie un cahier de recommandations relatives aux services de mobilités en libre-service sans station d'attache, communément appelés « free-floating » à l'attention de toutes les collectivités qui souhaitent déployer de tels services sur leurs territoires, ainsi qu'aux opérateurs, et confie à Pierre-Alain Roche, Vice-président du Conseil général de l'environnement et du développement durable, une mission de réflexion globale sur l'évolution récente des nouveaux services de mobilités partagées.

Depuis un an, la loi d'orientation des mobilités a encouragé l'émergence de nouveaux services de mobilités pour faciliter les trajets du quotidien. Elle a défini un cadre de régulation pour les offres en libre-service, dites en free-floating, tels que les vélos, les trottinettes, les scooters électriques mais aussi les voitures électriques qui se sont progressivement déployés dans les grandes agglomérations à partir de fin 2017.

La crise sanitaire que nous vivons depuis plusieurs mois a contraint les déplacements et a souligné le besoin de proposer de nouvelles solutions de mobilités pour tous, sûres, faciles d'accès, comme autant de moyens possibles pour se déplacer en toute liberté.

Les services de mobilités partagées peuvent répondre à ces besoins par la liberté d'accès qu'ils proposent et leur adaptabilité au territoire. Leur mise en œuvre doit néanmoins tenir compte des particularités des territoires dans lesquels ils se déploient afin d'en respecter les règles d'usages. C'est pourquoi la loi d'orientation des mobilités a défini un panel d'outils à l'intention des collectivités comme des opérateurs visant à l'établissement d'une réglementation proportionnée et adaptée grâce au dialogue constructif entre tous.

C'est dans cet esprit de compréhension mutuelle que les opérateurs de services de mobilités en libre-service, représentants de collectivités locales et services de l'État, ont participé à l'écriture de ce cahier de recommandations. Il s'adresse à toutes les collectivités qui souhaitent déployer un service de free-floating sur leurs territoires, mais également aux opérateurs.

Ces nouveaux services de mobilités partagées suscitent par ailleurs de nombreuses questions tant sur le plan du partage de l'espace public et de la sécurité des usagers, sur leurs modèles économiques ou sur les questions d'enjeux sociaux et environnementaux. Quatre ans après le rapport « Nouvelles mobilités : politiques publiques et prévision de la demande » établi par le Conseil général de l'environnement et du développement durable en 2017, une nouvelle mission lui est aujourd'hui confiée afin de conduire une réflexion globale sur l'évolution de ces nouveaux services, tenant compte de l'encadrement mis en place par la loi d'orientation des mobilités et des conséquences connues à ce jour de la crise sanitaire. Les conclusions de ce rapport seront remises au ministre délégué chargé des Transports en juillet.